

**AUX EOLIENNES  
DANS NOTRE  
VILLAGE**



**DON QUICHOTTE  
pour Châtillon sur Morin**



Monsieur le commissaire enquêteur Alain Jaquinet pour le projet parc des champeaux

## **Des éoliennes à Nesle la reposte et aux Essarts le Vicomte une aberration !**

### **Pourquoi ?**

Après avoir été informé convenablement par les élus locaux la population de Nesle a pu s'exprimer lors d'une consultation pour avis et le résultat fut sans appel avec 76,7% des habitants CONTRE ce projet.

**-La proximité du vignoble** Champenois classé patrimoine de l'UNESCO, l'incompatibilité de ce projet industriel avec le développement touristique de ce village pittoresque et historique de la **région Sézannaise**.

**Sézanne** s'est alliée à la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne afin d'entreprendre un travail de valorisation des paysages viticoles de la Champagne menacée par la saturation et le développement anarchique éolien et sa densification.

## Les 5 secteurs, paysages de la zone d'engagement



Montagne de Reims



La Vallée de la Marne Est et Ouest



La Côte des Blancs et la Côte du Sézannais

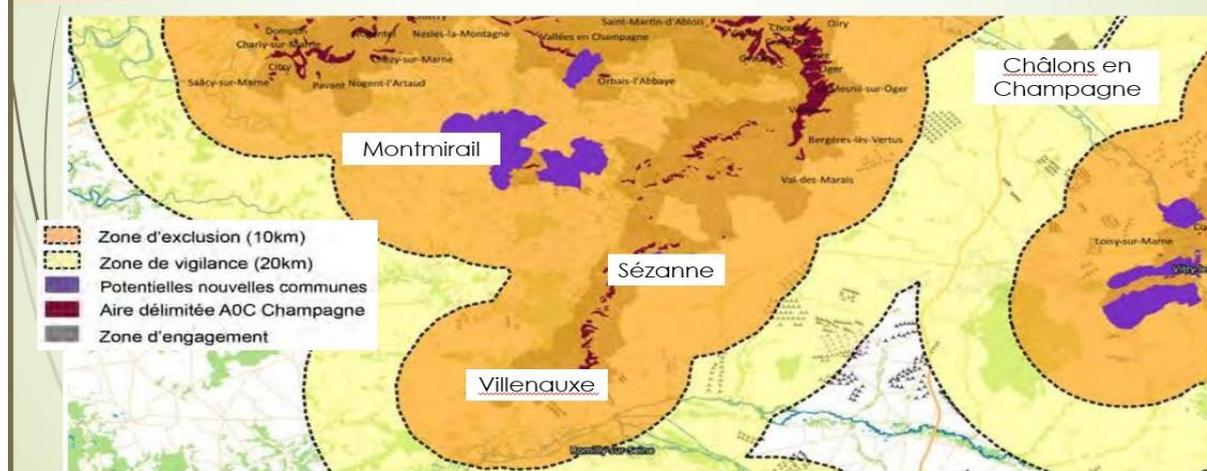


Le Vitryat



La Côte des Bar

## Zone d'exclusion de la charte



-Un rapport de de l'Autorité Environnementale incomplet faute de moyen et de temps, sans étude sérieuse et impartiale de la faisabilité de ce projet pouvant minimiser les nombreux impacts ou défaillances sur :

Compte tenu de l'augmentation importante du nombre de dossiers de production d'énergie renouvelable transmis à l'Ae et de la non augmentation de ses moyens, pour ne pas être contrainte au rendu d'avis tacites, l'Ae a fait le choix d'établir des avis courts centrés sur les enjeux qu'elle considère comme majeurs et dont la bonne prise en compte lui paraît essentielle.

*Il est rappelé ici que cet avis ne porte pas sur l'opportunité du projet mais sur la qualité de l'évaluation environnementale présentée par le maître d'ouvrage et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. Il vise à permettre d'améliorer sa conception et la participation du public à l'élaboration des décisions qui portent sur ce projet.*

*La décision de l'autorité compétente qui autorise le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage à réaliser le projet prend en considération cet avis (cf. article L.122-1-1 du code de l'environnement).*

*L'avis de l'autorité environnementale fait l'objet d'une réponse écrite de la part du pétitionnaire (cf. article L-122-1 du code de l'environnement).*

-La **production effective** d'électricité pour qu'il n'y ait pas de confusion entre puissance installée et électricité produite par ce projet.

-Un **bilan carbone** complet comprenant la conception, les recherches de minerais, le transport, l'installation, la fabrication des socles en béton, le démantèlement, le recyclage et le stockage des pâles non recyclables (Pompili Barbara ministre de l'écologie).

-Le **manque précisions sur le démantèlement** et le **recyclage** des aérogénérateurs et en particulier le socle et les **pâles non recyclables**. Des renseignements bien souvent oubliés par les porteurs de projet auprès des propriétaires fonciers, omettant d'évoquer les éventuelles dérogations pour ne pas avoir à retirer dans leur intégralité les socles en béton (art. 20 démantèlement 2021).

Un préjudice sous-évalué pour leurs héritiers ou leurs futurs éventuels acquéreurs quant aux risques de **l'artificialisation** de leurs terres et un manque de garanties des coûts globales.

<https://ecep51.fr/proprietaires-ne-vous-laissez-pas-plus-berner/>

Le principal défi reste ainsi celui du recyclage des pales et en particulier des matériaux composites utilisés pour leur conférer à la fois rigidité, résistance et légèreté. Les matériaux composites utilisés jusqu'à récemment (résines et fibres) étaient quasiment inséparables, rendant le processus de recyclage très compliqué et peu rentable, pour un coût environnemental mal connu (émissions de CO<sub>2</sub> et consommation de ressources). A l'heure actuelle, les pales sont principalement broyées pour être revalorisées comme combustibles en cimenterie ou, dans une moindre mesure, pour constituer de nouveaux matériaux composites. Le démantèlement des parcs éoliens (dès 2025 pour les parcs existants et les années suivantes)<sup>24</sup> nécessite le développement de nouvelles solutions sans lesquelles des gisements considérables de déchets seront créés, rendant cette technologie peu compatible avec la faible empreinte environnementale que l'on souhaite attribuer aux énergies renouvelables.

La solution se trouve principalement dans l'innovation du côté de nouveaux matériaux composites facilement dissociables et qui pourraient intégrer des circuits de recyclage ou de revalorisation à forte valeur économique.

**pas injuste d'imposer une gêne supplémentaire à ceux qui se trouvent déjà dans une situation défavorisée ?**

#### **7) Deux problématiques sont indirectement liées à l'impact sur le paysage :**

La question de la **somme provisionnée pour le démantèlement** d'une éolienne : selon l'étude faite par un cabinet d'architecture (agence Dominique Perrault) ce démantèlement pourrait aller sur terrain plat jusqu'à 400 000€. Si le terrain est accidenté le coût peut s'avérer nettement plus important. Quant à la somme provisionnée pour le démantèlement elle ne semble pas s'élever à plus de 100 000€, donc elle **reste bien insuffisante**.

Autre problématique d'ordre technique : celui du **recyclage des pales** en résine époxy armée de fibres de verre. La dureté du matériau composite couplé avec l'avantage de sa légèreté en a fait un matériau utilisé depuis longtemps. Son recyclage fait l'objet d'études depuis de nombreuses années **sans solution véritablement satisfaisante** - par exemple dans le réemploi du matériau des coques de bateau ou de pièces de véhicules automobiles. Il faut songer à la résistance des kayaks de compétition destinés à franchir des rapides sans se briser ou à celle des pâles d'hélicoptère pour imaginer sans peine les difficultés d'un recyclage des résines composites. Ce recyclage s'avère effectivement très difficile. Il est effectué par broyage essentiellement, une technique très coûteuse en énergie, suivi par un réemploi comme charge par noyage dans une nouvelle résine. **La combustion de ces résines** est également complexe parce qu'excessivement **polluante**.

Il est regrettable de constater que les solutions d'avenir aux problèmes esthétiques, économiques et techniques posées par les éoliennes tiennent d'avantage **d'illusions entretenues et de campagnes publicitaires** que de solutions réalistes qui, en tout état de cause, auraient dû précéder la politique d'implantation des éoliennes et non être reportées à plus tard. La mise en service de l'automobile n'a pas eu lieu avant d'avoir solutionné les moyens de freinage du véhicule.

## Composition et recyclage des matériaux

Une éolienne est constituée majoritairement de béton, de métaux ferreux (fer, acier) et non ferreux (aluminium, zinc), de polymères (plastiques, résines, colles), de fibres de verre ou de carbone et d'une faible proportion de bois (principalement du balsa issu d'Equateur) ; seule une très faible part du parc éolien français actuel nécessite des terres rares dont l'extraction pose de graves questions environnementales<sup>23</sup>.

Etant donné la courte durée de vie de ces centrales et le gigantisme des parcs éoliens en construction ou en projet, la question du recyclage de leurs éléments constitutifs revêt une importance majeure.

A l'heure actuelle, environ 90% de la masse totale d'une centrale éolienne peut être recyclée et la plupart des composants peuvent être ainsi réintégrés dans les circuits de production bien installés : par exemple, l'acier, le cuivre, la fonte sont refondus et réutilisés comme tels ; le béton est broyé et réutilisé.

<sup>17</sup> : Voir Annexe 1-B « Impacts des éoliennes sur la biodiversité », rédigée par l'Académie des sciences.

<sup>18</sup> : Voir Annexe 1-B « Impacts des éoliennes sur la biodiversité », rédigée par l'Académie des sciences.

<sup>19</sup> : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006068553/>

<sup>20</sup> : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033016237>

<sup>21</sup> : Voir par exemple le "Rapport du Ministère de la transition écologique consécutif au débat public portant sur un projet éolien en mer au large de la Normandie et son raccordement", accessible ici [Journal officiel de la République française - N° 294 du 5 décembre 2020 \(eoliennesenmer.fr\)](http://Journal officiel de la République française - N° 294 du 5 décembre 2020 (eoliennesenmer.fr))

<sup>22</sup> : Voir référence 17.

<sup>23</sup> : Source : EDF Renouvelables. Ecouter <https://play.acast.com/s/10-minutes-pour-comprendre/edf-renouvelables-le-recyclage>

[https://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/22\\_02\\_24\\_eoliennes.pdf](https://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/22_02_24_eoliennes.pdf)

### L'impact des éoliennes sur le paysage

Répondre aux besoins matériels de l'homme en détruisant les conditions de son épanouissement moral et psychique auxquelles répond le paysage est socialement aberrant.

C'est pourtant dans ce contexte éminemment paradoxal que se situe l'implantation généralisée des éoliennes.

Par leur présence répétée et disproportionnée se détachant sur le ciel, leur répartition régulière et uniforme, les éoliennes créent **un impact considérable sur le paysage**. Les questions qu'elles posent sont du domaine de l'esthétique, mais par esthétique il faut comprendre les données psychologiques, symboliques, mentales c'est-à-dire intellectuelles et affectives qui conditionnent pour une large part notre bonheur. Le plan esthétique est communément admis comme étant subjectif et donc indéfiniment discutable. C'est la raison qui l'amène à être souvent écarté des débats. Cependant l'impact visuel des éoliennes est si **fort** qu'il dépasse le seuil du subjectif et nous oblige à remettre en cause la validité de leur implantation.

*Les propos qui suivent s'appuient principalement sur les témoignages d'habitants du Pithiverais, des environs de Beaune-La-Rolande ou de Toury dans le Loiret, un paysage de plateau considéré généralement de faible valeur sur un plan touristique.*

#### 1) La modification des lointains.

« Où que je tourne mon regard il se heurte à une éolienne ; je ne peux plus voir un bout de paysage épargné » Vincent (Toury).

Dans la contemplation d'un paysage le lointain est ce que parcourt essentiellement le regard. Propice au rêve et réalisant notre besoin d'évasion, synonyme d'espoir, il est désormais tronçonné par les épaisses coupures verticales régulièrement espacées que dessinent les éoliennes. C'est l'effet **barreaux de la prison**. Ainsi sur un plan psychologique la présence des éoliennes élimine le **sentiment de liberté** que procure le paysage et ce qui en faisait la valeur essentielle même si inconsciente puisque faisant partie de l'ordinaire.

Il est regrettable de constater que les solutions d'avenir aux problèmes esthétiques, économiques et techniques posées par les éoliennes tiennent d'avantage **d'illusions entretenues et de campagnes publicitaires** que de solutions réalistes qui, en tout état de cause, auraient dû précéder la politique d'implantation des éoliennes et non être reportées à plus tard. La mise en service de l'automobile n'a pas eu lieu avant d'avoir solutionné les moyens de freinage du véhicule.

### **Conclusion**

L'évidence première est que **le paysage participe au bien-être de l'homme. Il est nécessaire que l'homme aime le lieu qu'il habite.** Il trouve ainsi une forme de confort qui répond à un besoin psychique et moral. La beauté du paysage vécu participe à son épanouissement intellectuel, de l'enfance jusqu'à l'âge adulte. C'est pourquoi dans ces déplacements de loisir l'homme recherche les lieux qui lui semblent beaux. Par conséquent il ne doit pas sacrifier la beauté du paysage qu'il habite, car à être toujours ailleurs cette beauté finira forcément par être nulle part.

L'implantation des éoliennes suppose **un sacrifice considérable et généralisé à toute la population.** Au vu des conséquences la décision de leur implantation est d'une **responsabilité énorme** et ne peut être prise qu'avec la certitude absolue de son bien-fondé.

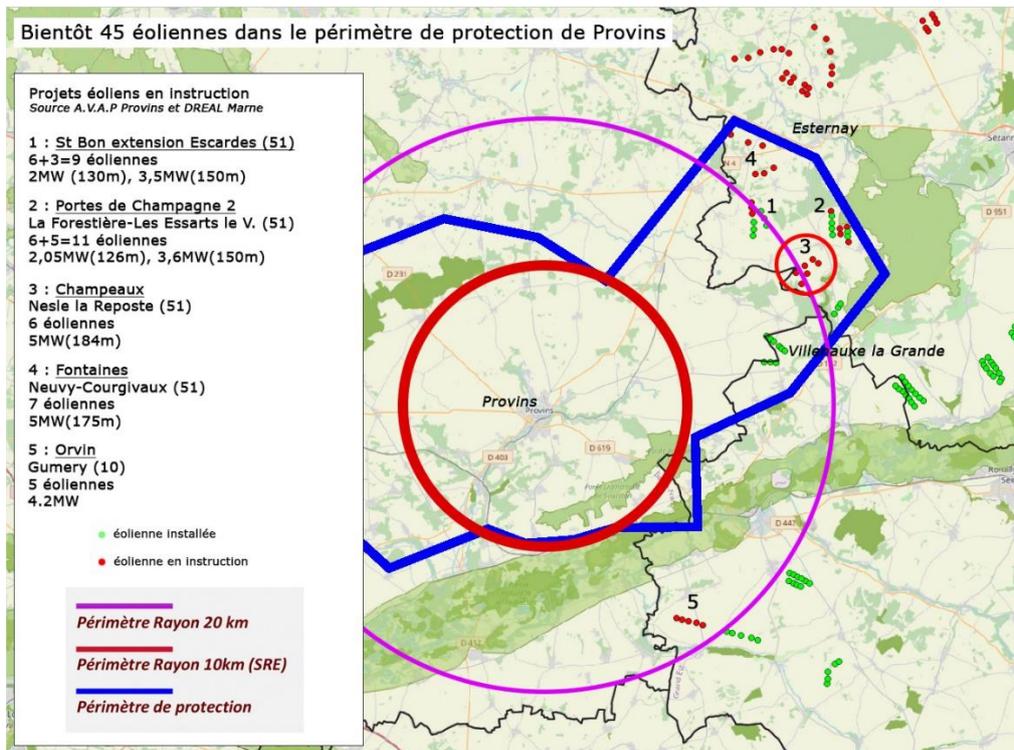
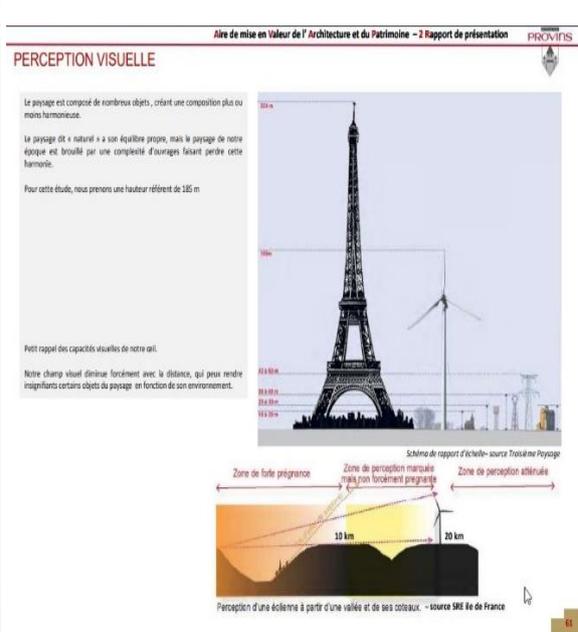
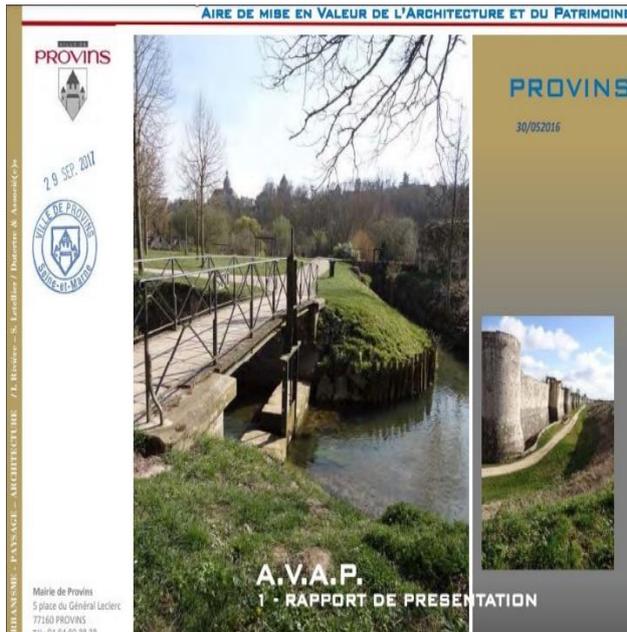
Face au sacrifice consenti ce serait une faute impardonnable de la part de nos décideurs que de nous obliger dans quelques années à assister partout en France aux spectacles désolant de **champs d'éoliennes abandonnés** parce qu'inutiles ou non rentables. Tel risque d'être le paysage que nous laisserons aux générations futures.

---

-**Aucune précision sur les impacts paysagers** issus du rapport de l'**académie des Sciences** 2022 sur le **mitage**, et l'**encercllement** des Essarts le vicomte et la **covisibilité**, concernant les monuments classés comme le château d'Esternay et la cité médiévale de Provins classés aux monuments historiques de l'UNESCO et protégée par son **Aire de mise en Valeur et de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)**.

**Délibération du 09/06/2023 des élus de la Ville de Provins à l'unanimité opposés au projet des Champeaux.**

[https://www.mairie-provins.fr/assets/provins-avap-01-1\\_rapport\\_de\\_presentation-synthese\\_du\\_diagnostic.pdf](https://www.mairie-provins.fr/assets/provins-avap-01-1_rapport_de_presentation-synthese_du_diagnostic.pdf)



**Un projet dangereux :**

- pour la **Biodiversité** et en particulier pour l'AVIFAUNE et les CHIROPTERES en effets la **proximité des zones de nidification** et leur distance de sécurité n'ont pas été respectées par le porteur de projet. Et même si le porteur de projet et la FEE (France Energie Eolienne) expliquent dans leurs communications respectives que l'impact sur les oiseaux n'est pas plus important que celle des chats, il serait inutile d'en rajouter tout en sachant que d'après les derniers rapports de la LPO qui précisent dernièrement, « **qu'il faut comparer ce qui est comparable** ». De nombreux spécialistes dénoncent les impacts sur les chauves-souris, les rapaces et les grands oiseaux, les grues, les

cigognes, les milans et buses etc, qui sont catastrophiques et ont largement été minimisé par le porteur de projet.

**Une catastrophe qui nécessitera l'emploi de pesticide a grande échelle !**

Les principales victimes des éoliennes



Les Passereaux



Les rapaces diurnes



Les Chiroptères

ecep51.fr

Les rapaces diurnes

- Chassent à basse altitude et sont attirés par les cadavres d'oiseaux au pied des éoliennes



- Leur vol lent leur permet difficilement d'éviter les pales

ecep51.fr

## Les Chiroptères

- Sont particulièrement vulnérables aux éoliennes



- Ils sont protégés par les accords EUROBATS de 1994

ecep51.fr

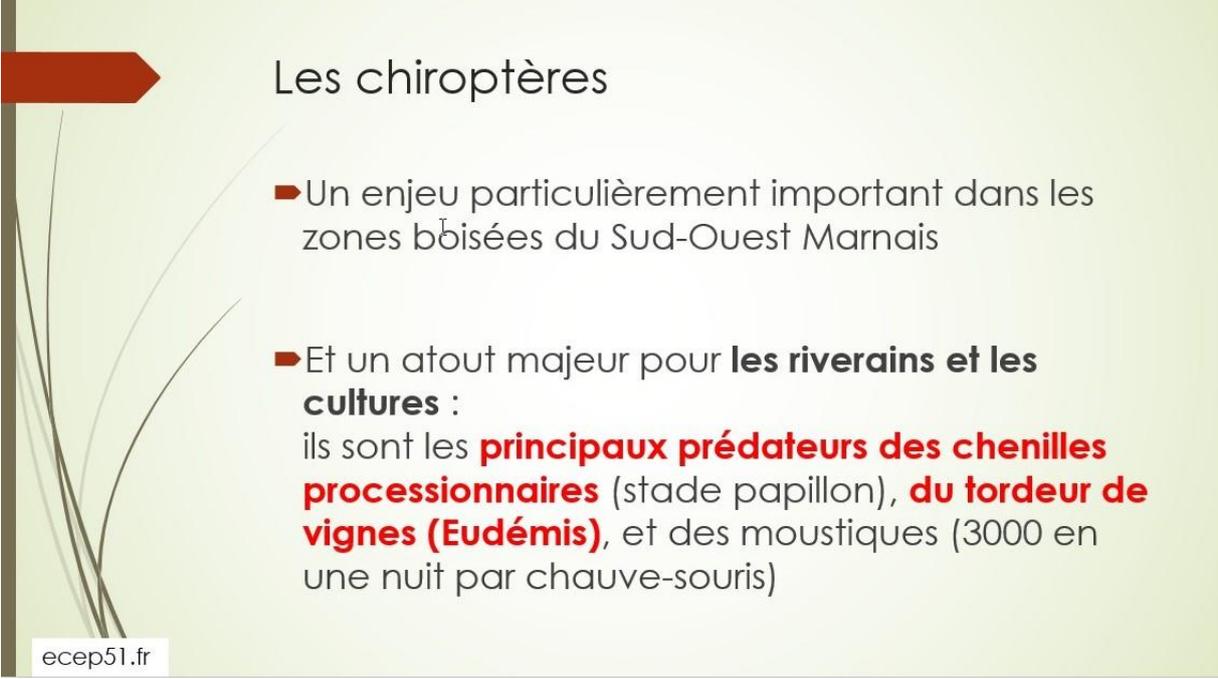
## Les mesures de protection

- (éloignement de 200m des zones boisées, garde au sol de 30m minimum et bridage) **sont insuffisantes**



- **La mortalité** des chiroptères est **très importante** :  
**déclin de 88% de la Noctule commune** entre 2006 et 2019

ecep51.fr



## Les chiroptères

- Un enjeu particulièrement important dans les zones boisées du Sud-Ouest Marnais
- Et un atout majeur pour **les riverains et les cultures** : ils sont les **principaux prédateurs des chenilles processionnaires** (stade papillon), **du tordeur de vignes (Eudémis)**, et des moustiques (3000 en une nuit par chauve-souris)

ecep51.fr

Extrait du rapport de l'Académie des sciences 2022

[https://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/22\\_02\\_24\\_eoliennes.pdf](https://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/22_02_24_eoliennes.pdf)

### Impacts potentiels des centrales électriques éoliennes sur la biodiversité

Avec le changement climatique, la réduction alarmante de la biodiversité constitue le second grand enjeu de notre époque. On observe notamment une forte diminution des effectifs de populations animales qui pourront être affectées directement (collision et effets barrières chez les espèces volantes mais aussi déviation des flux de migrateurs vers des zones moins favorables) ou indirectement (bruit, vibrations) par la multiplication des centrales éoliennes<sup>17</sup>.

Face à l'opposition grandissante des populations humaines concernées, l'implantation d'éoliennes se fait de préférence dans des zones reculées qui sont justement souvent des refuges pour la biodiversité car moins perturbées. Or, chez nombre d'espèces d'oiseaux et de chiroptères, une augmentation accidentelle de la mortalité par collision à l'âge adulte, même très faible en apparence, peut conduire à l'extinction des populations<sup>18</sup>.

Qui plus est, en parfaite contradiction avec la loi de protection de la Nature de 1976<sup>19</sup> et celle de la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016<sup>20</sup>, les études d'impact des éoliennes sur la biodiversité ont, dans le passé, démarré le plus souvent une fois l'implantation des projets décidée, négligeant la phase « évitement » de la séquence « éviter-réduire-compenser » telle que décrite dans la loi. Cette approche apparaît comme la norme des nouveaux projets d'éoliennes marines<sup>21</sup>, mais d'ambitieux programmes de recherche doivent être entrepris pour répondre aux nombreux questionnements encore sans réponse sur leur impact environnemental<sup>22</sup>.

<https://conseilmondialpourlanature.wordpress.com/2015/04/27/le-grand-carnage/>

-**pour la santé humaine**, suite décisions en justice tribunal de Toulouse et le dernier rapport de l'Académie des sciences 2022, le syndrome éolien est reconnu, le **principe de précaution** doit être respecté et appliqué.

Sources :

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/syndrome-eolien-dans-le-tarn-un-couple-de-riverains-obtient-indemnisation-apres-proces-2323606.html>

[https://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/22\\_02\\_24\\_eoliennes.pdf](https://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/22_02_24_eoliennes.pdf)

<https://ecep51.fr/ep-projet-eolien-champeaux-nesle-la-reposte-51/>

<https://ecep51.fr/reunion-publique-a-sezanne-51-le-24-03-salle-du-pretoire/>

[https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/ceindener/l16b1028\\_rapport-enquete](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/ceindener/l16b1028_rapport-enquete)

<https://www.youtube.com/live/1VIJn67HpaU?feature=share>

**-Pour les risques d'incendies et ruptures de pâles, des matières incandescentes pouvant être projetées à plusieurs centaines de mètres (jusqu'à 350m) sans jamais être évoqués par l'AE dans son rapport.**

## F.2. INVENTAIRE DES ACCIDENTS ET INCIDENTS A L'INTERNATIONAL

Un inventaire des incidents et accidents à l'international a également été réalisé. Il se base lui aussi sur le retour d'expérience de la filière éolienne fin 2010, et actualisé jusqu'à fin juin 2019. La synthèse ci-dessous provient de l'analyse de la base de données réalisée par l'association Cathness Wind Information Forum (CWIF). Sur les 2 500 accidents décrits dans la base de données, seuls 1 050 sont considérés comme des « accidents majeurs ». Les autres concernant plutôt des accidents du travail, des presque-accidents, des incidents, etc. et ne sont donc pas pris en compte dans l'analyse suivante. Le graphique suivant montre la répartition

Decembre 2019

Page 48 sur 112



Parc Eolien des Portes de Champagne II (S1)  
Etude de dangers

des événements accidentels par rapport à la totalité des accidents analysés.

Répartition des événements accidentels dans le monde entre 2000 et fin juin 2019

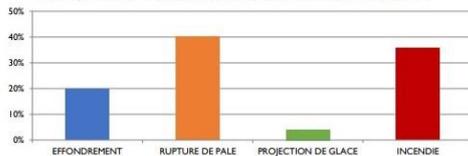


Figure 9 : Répartition des événements accidentels sur le parc d'aérogénérateurs mondial

Ci-après, est présenté le recensement des causes premières pour chacun des événements accidentels recensés (données en répartition par rapport à la totalité des accidents analysés).

Répartition des causes premières d'effondrement



Parc Eolien des Portes de Champagne II (S1)  
Etude de dangers

Évolution du nombre d'incidents annuels en France et puissance éolienne cumulée raccordée

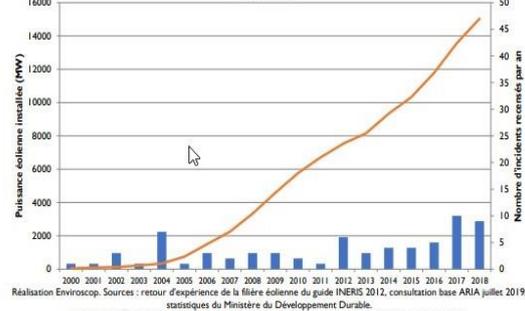


Figure 11 : évolution du nombre d'incidents annuels en France et puissance raccordée

La figure ci-dessus montre cette évolution et il apparaît clairement que le nombre d'incidents n'augmente pas proportionnellement au nombre d'éoliennes installées. Depuis 2005, l'énergie éolienne s'est en effet fortement développée en France, mais le nombre d'incidents par an reste relativement constant. Cette tendance s'explique principalement par un parc éolien français assez récent, qui utilise majoritairement des éoliennes de nouvelle génération, équipées de technologies plus fiables et plus sûres.

## F.4 - 2. ANALYSE DES TYPOLOGIES D'ACCIDENTS LES PLUS FREQUENTS

Le retour d'expérience de la filière éolienne française et internationale permet d'identifier les principaux événements accidentels suivants :

- Effondrements,
- Ruptures de pales,
- Chutes de pales et d'éléments de l'éolienne,
- Incendie.

Pourtant avec **31 incendies** répertoriés par la DGPR en France avec des feux inaccessibles et inarrêtables par les pompiers à causes des résines, huiles et autres composants hautement **inflammables et polluants** contenus dans les rotors et pâles. Un danger pour les exploitants agricoles, les promeneurs les cultures et les forêts en **période de sécheresse**.

<https://ecep51.fr/les-ailles-toxiques-dommages-et-accidents-des-pales-deoliennes/>

-**La désinformation** du porteur de projet pendant l'étude du projet, auprès des populations, des villages voisins et des propriétaires fonciers qui n'ont que trop rarement, pu peser le pour et le contre sur les intérêts et les enjeux réels de ces installations ou d'être suffisamment avertis sur les dangers sur la santé, la perte de valeur potentielle des biens, les aspects négatifs bien souvent occultés qui peuvent être pour certains un **abus de faiblesse**, pour d'autres de la **promotion trompeuse** profitant de la naïveté sur des questions complexes et sur des directives énergétiques plus dogmatiques que scientifiques, en particulier l'efficacité et les limites des éoliennes.

D'autre part les références scientifiques données par le porteur de projet datant de **2017 et ne sont plus d'actualités**.

### Extrait 1 du cahier de concertation.

Un dénigrement systématique de la production **nucléaire** (énergie la plus décarbonée) hors sujet qui ne compare jamais l'éolien aux autres énergies fossiles, des énergies **pilotables obligatoires** pour compléter l'intermittence des éoliennes.

Projet du parc éolien de Nesle-La-Reposte - 51  
Groupe de travail du vendredi 11 octobre 2019

A titre informatif, voici une comparaison selon la même source en 2017 :

Énergie	Type de production	Moyenne des émissions de GES (gCO <sub>2eq</sub> /kWh)
Renouvelable	Éolien (terrestre)	12.7
	Éolien (en mer)	14.8
	Géothermie	45
	Hydraulique	6
	Photovoltaïque	55
Conventionnel	Charbon	1060
	Fioul	730
	Gaz	418
Fissible	Nucléaire	6

Tableau 1 : Comparaison des émissions de Gaz à Effet de Serre selon les différentes sources de production d'électricité

Toute activité humaine a un impact sur l'environnement. Lorsque que l'on construit une maison, nous imperméabilisons les sols, nous prenons la place de milieux naturels... et pourtant il est nécessaire d'avoir un toit. Le CO<sub>2eq</sub> est une unité de mesure de la pollution atmosphérique. C'est un outil d'analyse simple d'utilisation qui apporte un premier élément de comparaison. Cependant, les impacts de nos activités sont divers et variés et l'utilisation de cette unité reste qu'une représentation limitée de la réalité. Pour avoir une idée plus réaliste du bilan environnementale, il faut prendre en compte la pollution des eaux, l'épuisement des ressources, .... Le nucléaire ne produit en effet que très peu de CO<sub>2</sub> lors de son utilisation mais rejette une quantité, réglementée, d'éléments radioactifs dans l'environnement.

([https://www.asn.fr/content/download/59413/384527/version/2/file/dossier\\_137\\_bis.pdf](https://www.asn.fr/content/download/59413/384527/version/2/file/dossier_137_bis.pdf))

#### • Comment sont réalisées les études écologiques ?

Un parc éolien s'implante à distance de toute habitation, c'est-à-dire dans un milieu naturel. Il a, par voie de conséquence, un impact sur l'environnement, impact plus ou moins important selon le milieu dans lequel il s'insère.

## Extrait 2 du cahier de concertation.

**Des chiffres contestables** et dénoncés lors de la commission d'enquête sur la souveraineté énergétique portant la confusion systématique entre « KW » (puissance installée) et « KWh » (production d'électricité) source : Alexandre Grillat de l'entreprise Electricité de France

Projet du parc éolien de Nesle-La-Reposte - 51  
Groupe de travail du vendredi 11 octobre 2019

### Eolien

- A combien estimez-vous le nombre d'éoliennes pour une tranche de centrale à charbon ? et pour les centrales nucléaires ?

Il reste aujourd'hui en France 4 centrales à charbon en activité. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Nom de la centrale	Nombre d'unité	Puissance totale
Le Havre	1	600 MW
Emile Huchet (St Avoird)	1	600 MW
Cordemais	2	1200 MW
Provence (Gardanne)	1	600 MW

Aussi, pour une éolienne d'une puissance de 3 MW, il faut environ 200 éoliennes pour atteindre la même puissance qu'une unité de centrale à charbon.

La puissance moyenne d'un réacteur est d'environ 1 075 MW. Aussi, pour une éolienne d'une puissance de 3 MW, il faut environ 360 éoliennes pour atteindre la même puissance qu'un réacteur nucléaire.

Puissance du réacteur	Nombre sur le territoire
1 450 MW	4
1 300 MW	20
900 MW	34

Tableau 2 : Niveaux de puissance des 58 réacteurs présents sur le territoire national (source : EDF, 2018)

Source : <https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-dedies/l-energie-de-a-a-tout-sur-l-energie/produire-de-l-electricite/le-nucleaire-en-chiffres>

- Est-ce que les éoliennes perturbent la réception TV ? Est-ce que vous garantissez l'installation des antennes paraboliques ?

**-Une étude paysagère trompeuse** minimisant les impacts visuels sur les monuments historiques, château d'Esternay, la cité médiévale de Provins le vignoble et la proximité des habitations de plus elles ne tiennent pas compte de la taille définitive du projet des éoliennes.

Des échelles visuelles qui ne montrent pas la réalité ou des photographies des photomontages prises de façon à occulter les nombreux impacts :

**SATURATION, ENCERCLEMENT, EFFET BARRIERE, LA DENSIFICATION** autour des Essarts le Vicomte et cachant la **proximité des habitations** (-de 800m) et la **COVISIBILITE** avec les monuments historiques classés.

Photomontages avec des éoliennes de 150mProjet définitif 184m.

**Depuis le château d'Esternay des vues qui ne représentent pas la réalité masquant volontairement les impacts visuels qui selon le porteurs de projet sont inexistant ou cachés par les arbres**

## d'ornements...

### 4.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés de l'aire d'étude rapprochée

COMMUNES	MONUMENTS
<b>CLASSÉS - SEINE-ET-MARNE (77)</b>	
BEAUCHÉRY	Eglise de Beauchéry
LOUAN - VILLEGRUINS FONT	Château de Montaiguillon
<b>INSCRITS - SEINE-ET-MARNE (77)</b>	
MONTCEAUX-LES-PROVINS	Eglise Saint germain
<b>INSCRITS - MARNE (51)</b>	
BETHON	Eglise
ESTERNAY	Château
<b>CLASSÉS - AUBE (10)</b>	
MONTPOTHIER	Commanderie de Fresnoy
VILLENAUXE-LA-GRANDE	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul
<b>INSCRITS - AUBE (10)</b>	
VILLENAUXE-LA-GRANDE	Eglise Saint-Jacques-le-Majeur de Dival
VILLENAUXE-LA-GRANDE	Maison, Villenauxe-la-Grande, 44 rue du Perrey

Fig. 103 : Tableau des monuments classés ou inscrits des départements de Seine-et-Marne, de la Marne et de l'Aube - Aire d'étude rapprochée



Fig. 104 : Vue du château d'Esternay

La grande majorité des monuments de l'aire d'étude rapprochée n'est pas sensible au futur projet des Champeaux. En effet la plupart d'entre eux se positionnent au sein d'environnements boisés qui les préservent de toute vue vers le paysage extérieur. C'est le cas notamment des ruines du château de Montaiguillon situées au cœur de la forêt de la butte de Montaiguillon ou du château d'Esternay dont les arbres d'ornement forment des masques visuels efficaces. Les différentes églises des villages des coteaux de Champagne (Bethon, Villenauxe-la-Grande) sont porteuses d'enjeux. Toutefois, elles ne posséderont aucune visibilité en direction de la zone d'implantation potentielle. C'est le cas également pour les églises de Montceaux-lès-Provins et de Beauchéry qui sont situées en cœur de bourg. La densité du bâti environnant empêche tout visibilité vers le paysage ouvert de la Brie Champenoise.

La commanderie de Montpothier possède une sensibilité au sein de l'aire d'étude rapprochée. Elle s'inscrit au cœur du plateau ouvert de la Brie Champenoise et une covisibilité sera possible entre la commanderie, le parc construit de Chemin Perre et le projet en arrière-plan. Cette covisibilité sera observable notamment depuis la départementale 76 passant à proximité de ladite commanderie. Cependant, l'éloignement de 6 kilomètres avec la zone d'implantation potentielle atténuera considérablement les perceptions et réduira les hauteurs apparentes des potentielles éoliennes des Champeaux.



d'Esternay au Nord et le circuit « Sézanne, ouvre-toi » au Nord-Est.

Ce premier, au Nord-Est d'Esternay, alterne entre des tronçons en centre-bourg, dans le fond de la fine vallée du Ru de la Noue ou encore sur les hauteurs du plateau.

Les vues sont plus lointaines depuis le plateau cultivé. Toutefois les sensibilités de cet itinéraire demeurent faibles. En effet, depuis le tronçon sur le plateau, les masses arborées dissimulent partiellement voire totalement la zone d'implantation potentielle.

La première partie du circuit « Ouvre toi Sézanne » se situe en milieu boisé au cœur des Forêts Domaniales des Loges à Gond et de la Traconne, où il n'y a aucune perception de la zone d'implantation potentielle. Ensuite, il emprunte la D86 au milieu des parcelles agricoles entre Châtillon-sur-Morin, Seu et les Essarts-le-Vicomte. Les ondulations du plateau et les boisements (Bois du Pré du But, Buisson de Seu) de part et d'autre de l'itinéraire vont limiter les visibilités de la zone d'implantation potentielle. Cependant, elle sera ponctuellement perceptible au-delà du parc des Portes de Champagne.

Les sensibilités des sentiers de randonnée vis-à-vis du projet des Champeaux sont faibles.

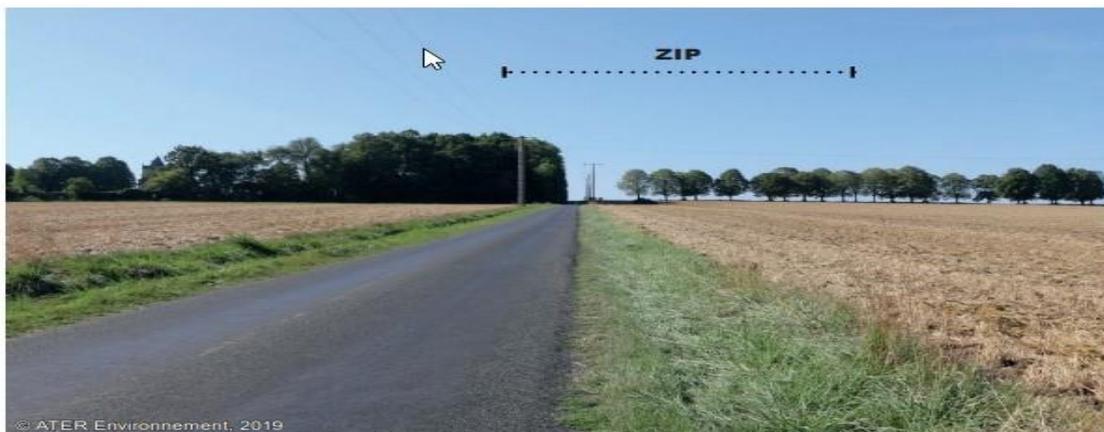
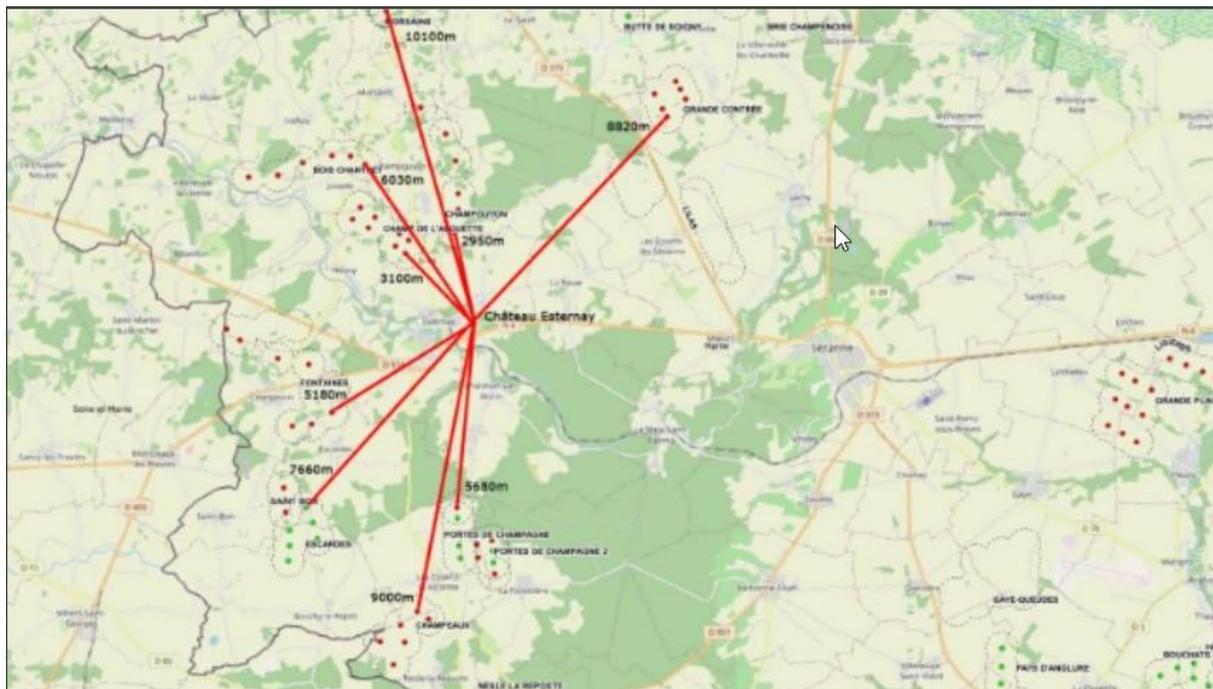


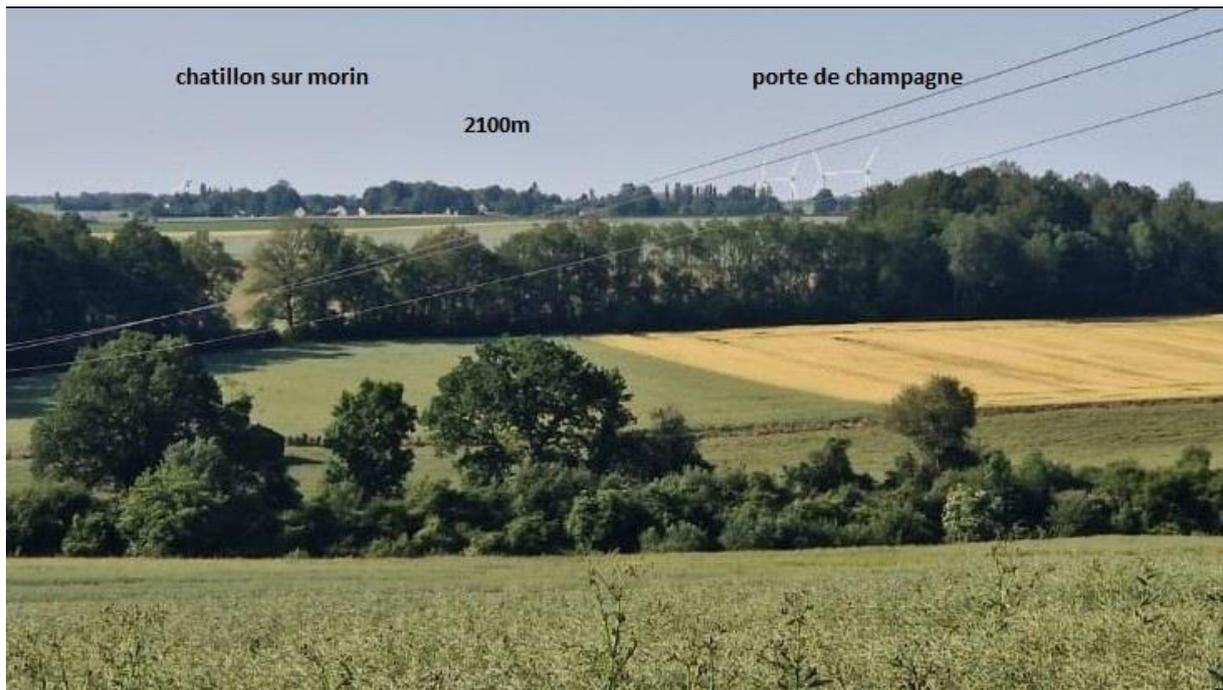
Fig. 94 : Depuis le circuit des lavoirs d'Esternay

**La réalité depuis le château d'Esternay** situé sur une altitude de 183m se retrouve bien en **covisibilité** avec de nombreux parcs éoliens existants ou en instructions et qui, sur le projet « **des Champeaux** » se retrouverait face à des pâles culminantes entre 326m et 364m qui ne pourront jamais être masquées pour de arbres de 20m...

Ce n'est pas moins de **10 parcs éoliens** qui menacent ce patrimoine classé aux monuments historiques dans un rayon de moins de 10km.



Vue du parc de St Bon depuis l'entrée du château.



Vue du parc installé « porte de champagne » des Essarts le Vicomte, la forestière depuis le carrefour de Chatillon sur Morin et de la RN4

**Depuis Chatillon sur Morin des éoliennes invisibles** avec une photo qui n'a pas été prise à l'extrémité du village comme annoncé dans l'étude et pourtant les éoliennes de 125m du parc portes de Champagne sont bien visibles...



Photo du porteur de projet (étude paysagère)



Distance du parc **porte de champagne et Chatillon sur Morin 2160m** parc installé ,**1860m** pour l'**extension du parc porte de champagne en instruction avec un avis défavorables**



Vue depuis la route du Bricot (Chatillon sur morin)



Vue depuis la sortie( Château d'eau) de Chatillon sur Morin

-**Une forte mobilisation** de Chatillon sur Morin après une consultation pour avis avec **82% de la population contre le développement éolien** sur notre secteur à prendre en compte, voir les consultations pour avis, les pétitions ou les panneaux, preuves de l'exaspération de la population.

<https://www.lunion.fr/id337224/article/2022-01-30/les-habitants-de-chatillon-sur-morin-disent-non-au-projet-eolien>





## COMMUNE de CHÂTILLON-SUR-MORIN

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 10 FÉVRIER 2022

Date de la convocation : 4 février 2022

Date d'affichage : 17 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de ALAIN SOHIER, maire.

**Présents** : ARNAL Sylvia, CAILLE Alain, DELALONDE Tony, RICHARD Anne Marie, SABADASZ Conchita, SOHIER Alain, UGOLIN Amandine

**Représentés** : HOLLEBEKE Mathieu par CAILLE Alain, HOLLEBEKE Ophélie par ARNAL Sylvia, PARRE Maxime par SOHIER Alain

**Secrétaires** : Madame ARNAL Sylvia, M. DELALONDE Tony, Mme UGOLIN Amandine.

La séance est ouverte.

#### 1 - 2022-18 Approbation du PV de la réunion du Conseil municipal du 10 janvier 2022.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
7	10	9	1	0	0

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé. Une correction mineure est apportée à la délibération sur le « Bilan de la formation des élus 2021 »

#### 2 - 2022-19 Projet éolien - Décision suite à la consultation pour avis des électeurs.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
7	10	9	0	1	0

M le Maire fait le récapitulatif des différents événements de ce projet. Il rappelle le **résultat de la consultation pour avis exprimé par 82% des électeurs de dire « Non » à la question posée.**

M. le Maire demande, en date du 31 janvier 2022 à la Sté Valeco de prendre en considération le résultat de la consultation, conformément aux engagements pris dès le début avec la municipalité et repris dans sa plaquette d'information le 15/06/2021 et lors de la présentation du projet le 16/09/2021.

La Sté Valeco, représentée par son Responsable Régional M. Audry Beauvisage, nous adresse un courrier le 08 février 2022.

M Le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier

M Beauvisage agissant au nom de la Sté Valeco, en intégrateur éolien responsable, et en conformité avec la charte de ses valeurs d'entreprise, conclue son courrier en ces termes : « Conformément aux

## **En conclusion :**

Il serait inacceptable après les nombreuses révélations, effrayantes et accablantes qui ont fait suite à la commission d'enquête sur la souveraineté énergétique de la France, de continuer les implantations d'aérogénérateurs sans études d'impacts sérieuses, scientifiques et impartiales comme les précise Mr Yves Brechet en « *décarbonant ce qui est déjà décarbonée* » et comme le précise aussi le rapport de l'Académie des sciences en évoquant le manque de données scientifiques sur les impacts environnementaux et la **production d'électricité** en KWh bien souvent confondue avec la **puissance installée** en KW.

Le conflit Russo-Ukrainien montre les limites des énergies dites « vertes » ou **énergies renouvelables intermittentes** et de la **spéculation** sur le coût de l'énergie vertes avec des prix SPOT en bourse qui ont de grosses fluctuations faisant la part belle aux fournisseurs d'électricité qui ont sans rien produire, un accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) au détriment des consommateurs et de la souveraineté énergétique de la France.

La **dépendance aux énergies fossiles** pour les pays suréquipés en Enr avec un exemple Allemand obligé de relancer ses centrales à charbon faute de gaz Russe et faute d'énergies pilotables.

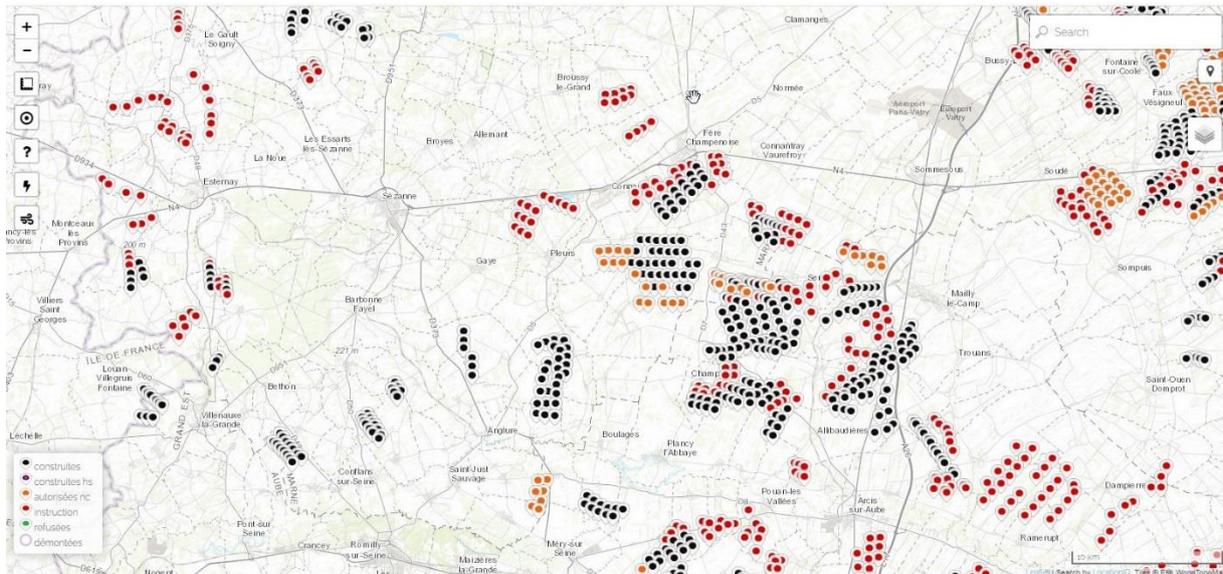
Sans pétrole et sans gaz, la France grâce à son énergie **fiable** et ses compétences mondialement reconnues relance son nucléaire civil pour protéger son économie, son industrie, ses commerces et pour lutter contre le réchauffement climatique, une actualité que nous ne pouvons occulter lorsque nous donnons un **avis impartial et avisé**.

La Marne déjà **saturée** d'éoliennes ne peut en tolérer plus sur son territoire suffisamment sacrifié et une région qui a largement fait sa part en matière de production d'électricité.

<https://www.lunion.fr/id305745/article/2021-10-22/le-departement-de-la-marne-dit-stop-aux-eoliennes>

J'ose espérer, que mon avis suffisamment argumenté et totalement désintéressé, vous permettra de prendre **un avis objectif contre ce projet**, en toute impartialité, sans influence de la part du porteur de projet, en toute transparence comme le recommande le CNDP (Conseil National du Débat Public) et comme j'ai déjà pu déjà en informer le président du CNCE.

Aux vues du **climat délétère que sèment ces projets anarchiques** dans nos campagnes et la forte mobilisation contre ses projets je vous demande de donner un avis sans pusillanimité, sans convictions dogmatiques, et d'épargner ainsi cette **zone de respiration**, notre environnement, sa biodiversité et les hommes et femmes qui y vivent.



<https://fabwoj.fr/eol/#11/48.6694/3.9310>

Recevez Monsieur, mes sincères salutations,

association **Don quichotte pour Châtillon sur Morin et du collectif Environnement Champenois en Péril**

DGS-BP/LC-  
**Département de  
 Seine-et-Marne**  
 -----  
**VILLE DE PROVINS**  
 -----

**LISTE DES DELIBERATIONS  
 EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
 SEANCE DU 9 JUNI 2023 – 19 h**

<b>Etaient présents</b>	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUVEYRE, Mme CAMUSET, M. BENECH, M. JIBRIL, M. GAUFFILLIER, Mme OCANA, Mme SPACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
<b>Excusé(s) représenté(s)</b>	Mme MARTIN, conseillère municipale, par Mme CANAPI M. PERCHERON, conseiller municipal, par Mme PRADOUX M. DEMAISON, conseiller municipal, par Mme BAALI-CHERIF M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX Mme DAMEME, conseillère municipale, par M. BENECH
<b>Excusé(s) non Représenté(s)</b>	/
<b>Absent(s)</b>	/
<b>Secrétaire de séance :</b>	M. GRAJQEVCI

Nombre de Conseillers en exercice :	33.
Nombre de Conseillers présents :	28.
Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	5.
Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
Date de la convocation :	02.06.2023

Elections Sénatoriales – Elections des délégués suppléants des conseillers municipaux

Délibération n° 2023.31 : Motion – Projet de parc éolien sur le territoire des communes de NESLE LA REPOSTE et LES ESSARTS LE VICOMTE « Lieudit Les Champeaux » (opposition de la Ville de Provins) – **approuvée à l'unanimité.**